



*Hiver 1990 (Vol. 2, N° 4) numéro d'article 4*

# Tendances récentes des salaires

---

**Philip Smith**

**P**our la première fois depuis quelques années, les gains des travailleurs ont progressé plus vite que les prix à la consommation. Après plusieurs années de croissance lente, les traitements et salaires se sont mis à augmenter plus rapidement en 1988 et en 1989, et cette tendance s'est poursuivie durant la première moitié de l'année 1990.

Les analystes de politiques, se souvenant de la spirale inflationniste des années 70 et du début des années 80 où l'augmentation annuelle des salaires et des prix atteignait des proportions de 10% et plus, observent la situation avec une certaine inquiétude. Ils sont particulièrement préoccupés par l'effet éventuel de fortes hausses salariales sur le coût unitaire de la main-d'œuvre et, par conséquent, sur la compétitivité des entreprises canadiennes à l'échelle internationale [▼1](#). Cette montée de salaires, conjuguée à d'autres facteurs, a entraîné un resserrement de la politique monétaire. Certains commentateurs ont même laissé entendre récemment que le gouvernement songerait à adopter de nouveau une politique de contrôle des revenus, semblable au «programme de lutte contre l'inflation» de 1976-1978 ou au «programme 6 et 5» de 1982-1983, pour contrer ce qu'il perçoit comme un problème [▼2](#).

Dans cet article, nous abordons trois aspects de la reprise récente de la croissance des salaires. Nous passerons brièvement en revue les sources existantes de données sur la rémunération des travailleurs et discuterons de leur pertinence à mesurer les coûts de la main-d'œuvre dans l'économie canadienne. Ensuite, nous décrirons un ensemble relativement nouveau de données à pondération fixe sur les gains, tiré d'une source de données existante, et expliquerons comment ces dernières permettent de mieux évaluer le coût de la main-d'œuvre en tant que facteur de production des biens et services. Pour finir, nous nous pencherons sur l'accélération récente des taux de salaire en utilisant ce nouvel ensemble de données.

## Mesures de la rémunération de la main-d'œuvre

La source idéale de données sur le prix de la main-d'œuvre serait une enquête de grande envergure sur la rémunération totale de la main-d'œuvre, selon des professions, des branches d'activité et des régions bien définies. Malheureusement une telle source de données n'existe pas au Canada [▼3](#). Le U.S. Employment Cost Index pourrait constituer un excellent modèle dans l'éventualité du développement d'une telle enquête [▼4](#). Au Canada, la variation globale des salaires doit être étudiée de façon indirecte, à partir de séries de données chronologiques qui, bien qu'ayant des liens entre elles, sont loin d'être idéales. Les données disponibles sur la rémunération de la main-d'œuvre proviennent principalement de trois sources:

- les données de Travail Canada sur les augmentations négociées des taux de base dans les conventions collectives;
- les estimations de Statistique Canada sur les traitements, les salaires et le revenu supplémentaire du travail;
- l'enquête de Statistique Canada sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH).

La première source, l'information tirée des conventions collectives par Travail Canada, fournit des données fiables sur les variations des taux de salaire de base. Ces variations sont calculées à partir du contenu des contrats de travail et sont ensuite regroupées en utilisant des facteurs de pondération de l'emploi. Les données ainsi obtenues présentent un tableau exact de l'ensemble des variations des taux de salaire par secteur. Elles sont disponibles et comparables sur une longue période. Elles sont toutefois incomplètes, car elles ne s'appliquent qu'aux travailleurs syndiqués, couverts par une convention collective visant 500 salariés ou plus. Les tableaux statistiques sont fondés exclusivement sur le taux de salaire de base de chaque contrat, autrement dit, du salaire de la catégorie de travailleurs la moins rémunérée de l'unité de négociation. Pour les contrats contenant des clauses d'indexation ou des indemnités de vie chère, la rémunération est d'abord évaluée en tenant compte des taux d'inflation prévus, puis elle est corrigée en fonction des taux d'inflation réels. L'augmentation salariale calculée représente ainsi un taux de variation annuel moyen composé pour toute la durée du contrat.

Pour ce qui est de la deuxième source, l'estimation des traitements, des salaires, et du revenu supplémentaire du travail présentée dans les comptes nationaux, les données sont fondées principalement sur les dossiers fiscaux. À la fin de l'année civile, tous les employeurs doivent remplir une formule T4 pour Revenu Canada-Impôt. Ces formules offrent des renseignements sur la rémunération versée par les employeurs et les retenues effectuées, au cours de l'année sur la paie des travailleurs aux fins de l'impôt sur le revenu des particuliers. Des estimations trimestrielles et mensuelles du revenu du travail sont établies en distribuant et en projetant ces données fiscales annuelles à l'aide de séries connexes, dont la plupart proviennent des résultats de l'EERH et de l'Enquête sur la population active. Les estimations du revenu du travail sont une source d'information complète sur la rémunération de la main-d'œuvre, mais non sur les taux de salaire eux-mêmes. En divisant le revenu du travail par les estimations de l'emploi, on obtient un autre indicateur de la tendance générale des taux de salaire qui, bien que détaillé, doit être interprété avec prudence. La principale difficulté vient de ce que les variations de cet indicateur peuvent être fortement déterminées par les effets des changements dans la composition de l'emploi, c'est-à-dire la répartition de la main-d'œuvre à l'intérieur des branches d'activité, des régions et des catégories de professions de même qu'entre celles-ci; entre le temps normal et le supplémentaire; et entre les différents

types de rémunération ▼<sup>5</sup>. (Voir [Rémunération horaire moyenne d'après l'EERH.](#))

La dernière source de données sur la rémunération de la main-d'œuvre est l'EERH. Cette enquête mensuelle auprès des employeurs est conçue pour mesurer les niveaux et les variations mensuelles de l'emploi, des heures rémunérées ainsi que des gains du travail. Les données tirées de l'EERH sont disponibles depuis le mois de mars 1983, à des niveaux détaillés tant sur le plan géographique que celui des activités économiques. L'enquête vise tous les secteurs de l'activité économique sauf l'agriculture, la pêche et le piégeage, le service domestique des ménages, les organismes religieux et les services de la défense. Les questionnaires de l'EERH sont postés chaque mois à la totalité des entreprises de grande taille et à un échantillon de petites entreprises. Environ 70,000 entreprises en tout participent à l'enquête, sur un univers de 700,000 ▼<sup>6</sup>.

Bien que l'EERH n'inclut pas de données sur les taux de salaire eux-mêmes, il est possible de se servir des renseignements recueillis sur le niveau de l'emploi, les heures travaillées et la paie des travailleurs pour calculer la rémunération hebdomadaire et horaire moyenne. Cependant, même si les mesures de la rémunération de ce genre sont assez proches des taux de salaire, elles demeurent des indicateurs imparfaits de la rémunération totale de la main-d'œuvre pour deux raisons. Premièrement, elles excluent un grand nombre de composantes de la rémunération ne figurant pas directement sur les feuilles de paie des entreprises. Ceci peut inclure des avantages tels les régimes de soins de santé financés par l'employeur (les régimes de soins dentaires, par exemple), les régimes de retraite et les primes de séparation. Deuxièmement, les mesures de la rémunération moyenne sont influencées par les effets des changements dans la composition de l'emploi, ce qui peut être trompeur.

Il est possible de remédier en partie au dernier problème en ayant recours à des indices à pondération fixe de la rémunération moyenne. La section suivante présente une description d'un tel ensemble de statistiques établies à partir des résultats de l'EERH. Il s'agit de la principale source d'information pour la partie finale de l'article.

## Indices à pondération fixe de la rémunération horaire moyenne

Pour pallier au problème des changements dans la composition de l'emploi, on a construit un ensemble d'indices à pondération fixe de la rémunération horaire moyenne (RHM) ▼<sup>7</sup>. Ces indices sont calculés à partir des données sur la RHM, desquelles on a exclu la rémunération des heures supplémentaires. Cette dernière est omise des calculs parce qu'elle représente une cause importante de changement dans la composition de l'emploi dans certaines branches d'activité. Les indices portent sur les employés et les salariés rémunérés à l'heure, l'hypothèse étant que les premiers complètent une semaine normale de travail ▼<sup>8</sup>.

Les poids fixes pour les nouveaux indices sont calculés à partir des données sur les heures de travail

rémunérées de l'EERH pour l'année civile 1987 (année de base de cette série). On a appliqué des poids distincts pour 258 catégories de branches d'activité à trois chiffres telles que définies dans la Classification des activités économiques de 1970<sup>9</sup>. Ainsi, les indices à pondération fixe ne sont pas touchés par les variations de la composition de l'emploi entre ces branches d'activité. On a également appliqué des poids fixes distincts dans chaque province et territoire, afin que les différences de taux de croissance de l'emploi entre les régions n'entraînent pas de changement dans la composition de l'emploi dans les séries à pondération fixe pour l'ensemble du Canada.

Enfin, on a aussi utilisé des poids fixes pour les salariés rémunérés à l'heure et les employés. On peut identifier ces deux catégories de travailleurs comme des catégories très vastes de professions (semblables à celles qui distinguent les travailleurs de production de la main-d'œuvre indirecte)<sup>10</sup>. Les poids attribués à ces deux catégories pourraient changer de façon appréciable au cours d'un cycle économique complet. Il se pourrait, par exemple, que les employeurs gardent des employés hautement qualifiés pendant les récessions pour éviter les retards au moment où l'activité reprend. La catégorie de travailleurs «autres» de l'EERH est exclue des séries à pondération fixe. Cette catégorie représentant environ 7% de l'emploi total, comprend les personnes dont la rémunération est constituée exclusivement de commissions, de salaires à la pièce, d'indemnités de déplacement et d'autres formes semblables de rétribution.

Il convient certainement de reconnaître les limites des indices à pondération fixe. Premièrement, ces indices sont incomplets puisque l'EERH ne tient pas compte des avantages hors salaire comme les cotisations des employeurs à des régimes de retraite, de soins de santé ou d'assurances. Deuxièmement, même s'il est vrai qu'ils éliminent les effets des changements dans la composition de l'emploi entre les 258 branches d'activité, les provinces et les territoires et les deux catégories de travailleurs, ils ne peuvent pas empêcher la composition de l'emploi de changer à l'intérieur de n'importe laquelle de ces catégories. Ainsi, tout changement dans la composition professionnelle de l'une ou l'autre des deux catégories de travailleurs (employés et salariés rémunérés à l'heure) continuera d'influencer les indices tout comme les déplacements de l'emploi entre les régions à l'intérieur d'une même province. Enfin, le choix de 1987 comme année de base pour les indices est un choix arbitraire et le choix d'une autre année pourrait, en principe, modifier de façon significative certains aspects des résultats. Cette année a été retenue pour deux raisons: il s'agissait de la première année suivant l'implantation de changements majeurs dans la méthodologie de l'EERH en janvier 1987<sup>11</sup>, et c'était une année assez représentative du marché du travail canadien.

Dans les faits, il est peu probable que les indices de la rémunération à pondération variable diffèrent beaucoup des indices à pondération fixe, du moins pendant les périodes normales. Toutefois, des différences de croissance apparemment faibles entre les deux mesures, comme l'écart cumulé de deux points de pourcentage observé entre 1985 et 1987 ([tableau 1](#)), peuvent avoir une signification importante du point de vue de la compétitivité et des possibilités d'expansion de l'économie. Dans la prochaine section, nous nous servirons des indices à pondération fixe de la RHM pour analyser l'évolution récente des taux de salaire au Canada.



## Tableau 1 **Variation annuelle en pourcentage selon plusieurs indicateurs des taux de salaire**

*Sources : Données de Travail Canada et données de Statistique Canada provenant des comptes nationaux et des revenus et des dépenses et de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail*

## Tendances récentes

La croissance des salaires et des prix a nettement ralenti après la récession de 1982 et s'est maintenue autour de 4% par année entre 1984 et 1987. Elle a repris un peu de vitesse depuis. Le taux de croissance des salaires était légèrement inférieur au taux d'inflation au milieu de la décennie, alors qu'il le dépasse quelque peu depuis 1988.

L'accélération de la hausse des salaires s'est amorcée pendant la seconde moitié de 1987, alors que l'économie enregistrait une croissance d'un rythme extrêmement rapide [▼ 12](#). L'augmentation des salaires est passée d'environ 3.5% au milieu de 1987 à plus de 4.5% au milieu de 1988, au moment où les salaires atteignaient un rythme de croissance plus rapide que les prix à la consommation. Au début de 1989, la montée des prix s'est également accélérée, de sorte qu'au milieu de l'année, elle atteignait le même niveau que celle des salaires, soit entre 5% et 5.5%. La croissance des prix s'est ensuite stabilisée et a même commencé à ralentir quelque peu, tandis que la hausse des salaires demeurait sensiblement la même soit entre 5.5% et 6%.



## Graphique A **Variation dans la rémunération et les prix**

*Sources : Indice des prix à la consommation et Travail Canada*



## Graphique B **Variation dans la rémunération et les prix**

*Sources : L'observateur économique canadien et Indice des prix à la consommation*

La rémunération des salariés rémunérés à l'heure a réagi davantage aux forces économiques que celle des employés. Ce phénomène n'est pas étonnant. La main-d'œuvre rémunérée à l'heure est généralement

moins qualifiée et les frais liés à l'embauche et à la cessation d'emploi sont moindres pour l'employeur que ceux de la catégorie des employés. Le taux de croissance de la rémunération des salariés rémunérés à l'heure a nettement ralenti en 1984, fluctué entre 2.5% et 3.5% en 1985 et 1986 et commencé à remonter de façon progressive mais soutenue au début de 1987. Cette montée s'est poursuivie jusqu'à la fin de 1989, où la hausse des salaires semblait s'être stabilisée entre 5% et 6%. Pour sa part, le taux de croissance de la rémunération des employés a ralenti de façon plus graduelle durant le milieu des années 80, puis il a accéléré le rythme au début de 1988 et fait un bond pour atteindre près de 6% pendant la majeure partie des douze derniers mois.



## Graphique C Variation dans la rémunération selon le genre d'employé.

*Source : Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail*

Les hausses salariales dans le secteur des biens ont fluctué autour de 3% pendant une bonne partie de l'année 1986, puis ont légèrement progressé pour se situer entre 3.5% et 4% en 1987, pour enfin amorcer en 1988, une montée en flèche qui les a portées au taux de la mi-année 1990 d'environ 5.5%. Dans le secteur des services, les hausses salariales ont atteint leur plus bas niveau au milieu de 1987 (entre 3% et 3.5%) puis sont remontées pour atteindre 5% au milieu de 1988. Elles sont redescendues à environ 4.5% au début de 1989 avant de recommencer à progresser jusqu'à leur niveau actuel de 6%.

En 1988, les salaires du secteur des biens, ont augmenté dans toutes les branches d'activité sauf dans celles de la construction et des forêts, où ils ont diminué. L'an dernier ils ont effectué un nouveau bond. Des hausses particulièrement fortes ont été enregistrées dans la construction, les forêts ainsi que dans les mines, les carrières et les puits de pétrole.

À l'intérieur du secteur des services, les finances, les assurances et les affaires immobilières ont connu les plus fortes augmentations salariales. Les salaires y ont fait un bond, leur taux d'augmentation passant d'environ 3.5% à la fin de 1986 à plus de 7% au printemps de 1988. Le krach boursier d'octobre 1987 et le ralentissement de la construction domiciliaire qui a commencé à peu près au même moment, ont freiné la croissance des salaires, de sorte qu'à la fin de 1988, cette croissance était devenue beaucoup plus modérée. De faibles hausses ont été enregistrées jusqu'au milieu de 1989, après quoi on a remarqué un nouveau mouvement à la hausse. Au début de 1990, l'accroissement des salaires dans cette branche se situait de nouveau autour de 6.5%.



## Graphique D Variation dans la rémunération par industrie.

Source : Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail



## Tableau 2 Variation annuelle en pourcentage des salaires, par branche d'activité et par province

Source : Indices à la pondération fixe de rémunération horaire moyenne calculés à partir des résultats de l'EERH

Les augmentations salariales ont également été fortes dans le domaine des services socio-culturels, commerciaux et personnels et celui de l'administration publique au cours des deux à trois dernières années, atteignant récemment plus de 6%. Des hausses particulièrement élevées ont été enregistrées dans le domaine de l'administration publique des provinces de l'Atlantique, de la Saskatchewan et de l'Alberta à partir du milieu de 1989. Par ailleurs, les transports, l'entreposage, les communications et les services publics ainsi que le commerce de détail ont connu une croissance des salaires bien inférieure à la moyenne pendant plusieurs années consécutives, tout spécialement dans l'Ouest du pays.

C'est en Ontario que l'accélération des augmentations salariales (et la reprise de la hausse des prix à la consommation) s'est manifestée en premier. On observe depuis peu une telle accélération dans d'autres régions, la croissance des salaires ayant pris de la vitesse à la fois dans les provinces de l'Atlantique et dans l'Ouest du pays. L'Ontario reste néanmoins en première place, avec une croissance moyenne des salaires de 4.6% en 1987, de 5.1% en 1988, de 5.9% en 1989 et de 6.4% durant la première moitié de 1990. Jusqu'à récemment, cette croissance a été beaucoup plus faible dans les autres provinces et territoires, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard et du Yukon. Dans la plupart des provinces de l'Atlantique, la hausse des taux de salaire est restée autour de 4% jusqu'au milieu de 1989, où elle a fait un bond pour se situer entre 5.5% et 6%, malgré le maintien de taux de chômage élevés. Au Québec, les augmentations salariales ont été inférieures à 5% pendant toute la période 1985-1989 mais ont légèrement dépassé ce seuil en 1990. Dans l'Ouest du Canada, elles sont tombées bien au-dessous de 3% durant le milieu des années 80. Cette situation est attribuable au recul des marchés mondiaux de ressources naturelles, particulièrement ceux du pétrole et du gaz. Avec la reprise graduelle de l'économie dans l'Ouest du Canada, la hausse des salaires y a pris de l'ampleur, pour atteindre 3% à 4% en 1988 et plus de 5% pendant la deuxième moitié de 1989 et le début de 1990.

## Conclusion

Il faut surveiller de près les taux de salaire parce qu'ils sont des indicateurs importants de la santé de l'économie. Les indices à pondération fixe de rémunération horaire moyenne calculés à partir des

résultats de l'EERH constituent le meilleur indicateur complet des variations des taux de salaire. Ils montrent qu'au cours des deux à trois dernières années, le niveau des augmentations salariales a nettement été élevé, passant de 3.5% à 4% enregistré durant la période 1985-1987 à un niveau de 5.5% à 6% en 1990. Cette accélération de l'augmentation des salaires a été fortement liée à la forte croissance économique d'abord observée en Ontario puis dans d'autres régions du Canada. Ce phénomène s'est produit aussi bien dans le secteur producteur des biens que dans celui des services.

Les données à pondération variable sur la rémunération horaire moyenne habituellement utilisées, lesquelles sont publiées en même temps que les données mensuelles de l'EERH, présentent un tableau des tendances récentes des salaires assez semblable à celui qu'on obtient au moyen des données à pondération fixe, à quelques différences importantes près. Ces différences sont attribuables aux écarts dans la croissance du niveau de l'emploi tant entre les branches d'activité qu'entre les régions. Au milieu des années 80, l'augmentation du nombre d'heures rémunérées a été supérieure à la moyenne dans deux des branches où les salaires sont les plus faibles, soit le commerce de détail et les services socio-culturels, commerciaux et personnels. Durant la même période, l'augmentation du nombre d'heures rémunérées était inférieure à la moyenne dans des branches où les salaires sont élevés, notamment les transports et activités connexes et les industries primaires. À cause de cette divergence dans les tendances, la croissance de la rémunération horaire moyenne a été moins rapide que celle révélée par les séries à pondération fixe pour la période 1985-1987. La lenteur relative de la croissance de l'emploi dans les provinces de l'Ouest, où les salaires sont relativement plus élevés, a également contribué à cette divergence. La hausse rapide enregistrée ces derniers temps dans les branches où les salaires sont élevés, comme l'administration publique et la construction, surtout en Alberta et en Colombie-Britannique, conjuguée à la croissance lente observée dans le commerce de détail, a causé le phénomène inverse: la rémunération horaire moyenne a progressé plus rapidement que ne l'indiquent les séries à pondération fixe.

En conclusion, selon les statistiques sur les tendances des salaires, ceux-ci ont affiché une augmentation graduelle mais marquée au cours des trois dernières années. Cette augmentation, qui est maintenant un peu plus rapide que celle des prix, est évidente, quel que soit l'indicateur utilisé (l'indicateur habituel à pondération variable ou le nouvel indicateur à pondération fixe), et elle s'est produite dans toutes les provinces et branches d'activité au Canada. Les conséquences de cette nouvelle tendance dépendront de deux facteurs: pendant combien de temps va-t-elle se poursuivre et dans combien de temps la croissance de la productivité reprendra-t-elle de la vitesse.

---

## Gains horaires moyens d'après les résultats de l'EERH



Les données sur la rémunération horaire moyenne (RHM) tirées de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) sont calculées pour les salariés payés à l'heure en divisant la rémunération totale par le nombre total d'heures rémunérées. On se sert souvent de ces données comme indicateur des mouvements dans le prix de la main-d'œuvre. Toutefois, utilisé à cette fin, cet indicateur présente une lacune importante: ses variations peuvent être influencées par les changements dans la composition de l'emploi. Les séries globales de données sur la RHM sont des indices à poids variable. Ce qui signifie que les données sur la RHM pour les diverses branches d'activité, régions et catégories de travailleurs sont agrégées à des niveaux élevés de branches d'activité et de régions en utilisant des poids basés sur le nombre courant d'heures rémunérées donc variables, plutôt que des poids fixes.

Essentiellement, le problème est le suivant. Dans certaines branches d'activité, régions ou professions, les taux de salaire sont relativement élevés, alors qu'ils sont relativement faibles dans d'autres. Lorsque le nombre d'heures rémunérées augmente plus (ou moins) rapidement dans les catégories à salaires élevés que dans celles à salaires faibles, la RHM globale a tendance à augmenter plus (ou moins) rapidement que les taux de salaire en vigueur. La différence peut être importante. En effet, si la croissance de la RHM est causée par un changement dans la composition de l'emploi, elle n'est pas nécessairement liée à des hausses de prix des biens et services, tandis que si elle dépend d'une augmentation des taux de salaire en vigueur, une telle croissance pourrait fort bien avoir une telle conséquence.

L'exemple suivant montre combien l'effet de la composition de l'emploi peut être important. Supposons, pour simplifier les choses, qu'il n'y a que deux branches d'activité dans l'économie, le secteur des «biens» et le secteur des «services». Supposons qu'une moitié des salariés travaillent dans le secteur des «biens» et l'autre moitié, dans le secteur des «services». Supposons également que tous les salariés du secteur des «biens» touchent \$15 l'heure, quelle que soit leur profession ou la région dans laquelle ils travaillent, et que tous les salariés du secteur des «services» touchent \$10 l'heure. Si tous les taux de salaire augmentaient de 5% pendant une certaine période dans les deux secteurs et si la composition de l'emploi ne changeait pas, la rémunération horaire moyenne augmenterait aussi de 5%.

Mais supposons à présent que le nombre d'heures rémunérées dans le secteur des «biens» diminuait de 5% pendant la période, alors que le nombre d'heures rémunérées dans le secteur des «services» augmentait de 5%. Même si tous les taux de salaire en vigueur augmentaient de 5%, la rémunération horaire moyenne globale ne progresserait que de 4%. Si la variation dans la composition de l'emploi était de 10% au lieu de 5%, l'augmentation de la rémunération horaire moyenne totale ne serait que de 3%. De même, une croissance de l'emploi supérieure à la moyenne dans le secteur où les salaires sont élevés donnerait l'impression que les salaires ont augmenté de plus de 5%. Comme le montre cet exemple, les changements dans la composition de l'emploi peuvent avoir des effets appréciables sur les taux de croissance de la RHM.

# Notes

## Note 1

Voir, par exemple, [A. Sharpe](#), *L'emploi et le revenu en perspective* (été 1990); [H. Solomon](#), *The Financial Post* (4 juin 1990); et [D. Fagan](#), *The Globe and Mail* (6 juin 1990).

## Note 2

Voir, par exemple, [J. Vardy](#), *The Financial Post* (22 mai 1990); et [T. Rutley](#), *Bulletin of the Canadian Manufacturers' Association* (1990).

## Note 3

Des organisations comme le Bureau de recherches sur les traitements, dans l'administration publique fédérale, et des consultants du secteur privé qui se spécialisent dans le domaine de la rémunération de la main-d'œuvre, recueillent des données sur les taux de salaire par profession, mais celles-ci ne sont pas exhaustives et ne conviennent pas aux analyses de séries chronologiques agrégées. Dans le but de réduire les dépenses, il a été décidé, il y a quelques années, de ne plus mener deux enquêtes de grande envergure qui permettaient de recueillir des données plus complètes sur la rémunération de la main-d'œuvre: l'Enquête sur les taux de salaire, de Travail Canada, et l'Enquête sur les coûts de main-d'œuvre, de Statistique Canada.

## Note 4

Le U.S. Employment Cost Index est publié chaque trimestre; il est produit à partir des données recueillies auprès d'un échantillon d'environ 4,200 établissements privés non agricoles et 800 établissements publics relevant des États et des municipalités. C'est un indice à pondération fixe qui découle d'un examen détaillé de certaines catégories professionnelles dans chacun des établissements échantillonnés. On obtient auprès des 5,000 établissements de l'échantillon, quelques 26,200 observations soigneusement définies sur les professions, à partir desquelles l'indice est calculé. Pour plus de détails au sujet de cet indice, voir [Bureau of Labor Statistics](#), plus particulièrement la section intitulée "Notes on Current Labor Statistics" et tableaux 22-25, *Monthly Labor Review*.

## Note 5

Pour un examen de ces questions, voir [H. Pold et F. Wong](#), *L'emploi et le revenu en perspective* (automne 1990).

## Note 6

Bien que les données tirées de l'EERH ne remontent qu'à 1983, il existe des données produites d'après les résultats d'une enquête semblable pour les années antérieures. Voir [Statistique Canada](#), *Emploi, gains et durée du travail*.

## Note 7

Les indices à pondération fixe de la rémunération horaire moyenne (RHM) sont décrits plus en détail

dans l'article de [P. Smith](#) paru dans *L'observateur économique canadien* (1989). Les données sont diffusées tous les mois dans les tableaux habituels de L'observateur économique canadien et dans le CANSIM, numéros de banque de donnée D99995 à D100026. On peut aussi s'adresser à l'auteur pour avoir des données mensuelles encore plus détaillées sur disquette.

### **Note 8**

Dans le questionnaire de l'EERH, la semaine normale de travail est définie comme étant «le nombre moyen d'heures de travail normalement prévu dans une semaine de travail».

### **Note 9**

Toutes les totalisations actuelles de l'EERH sont basées sur la Classification des activités économiques de 1970. Le changement à la Classification type des industries de 1980 se fera dans le courant de l'année prochaine.

### **Note 10**

Il n'est pas possible d'attribuer des poids fixes aux professions parce que le questionnaire de l'EERH ne permet pas de recueillir des renseignements sur le rôle qu'elles jouent dans l'emploi et la rémunération.

### **Note 11**

En 1987, les méthodes d'estimation de l'EERH ont été grandement modifiées et de nouveaux poids ont été attribués à la base de sondage. Cette nouvelle pondération a eu un effet considérable sur la composition de l'emploi, du genre de ceux dont il a été question plus haut dans l'article. Pour plus de détails, voir [Statistique Canada](#), *Emploi, gains et durée du travail*.

### **Note 12**

Le produit intérieur brut réel a progressé à un taux annuel composé de 6.4% pendant la seconde moitié de 1987, taux plus de deux fois supérieur au taux de croissance annuel moyen de 3.1% enregistré pour l'ensemble de la décennie.

---

## **Documents consultés**

- BUREAU OF LABOR STATISTICS. «Notes on Current Labor Statistics», *Monthly Labor Review*, vol. 113, n° 4, Washington, D.C., avril 1990, pp. 50-100.
- FAGAN, D. «Wilson Admits He's Unhappy With the Level of Wage Settlements», *The Globe and Mail*, édition nationale [Toronto], 6 juin 1990, p. B4.
- POLD, H. et F. WONG. «[Le coût de la main-d'œuvre](#)», *L'emploi et le revenu en perspective*, catalogue 75-001F, automne 1990, Ottawa, Statistique Canada, pp. 45-53.

- RUTLEY, T. «Short-Term Pain and Long-Term Pain», *Bulletin of the Canadian Manufacturers' Association*, Toronto, 1er mai 1990.
- SHARPE, A. [«Le Canada à l'heure de la compétition internationale»](#), *L'emploi et le revenu en perspective*, catalogue 75-001F, été 1990, Ottawa, Statistique Canada, pp. 9-19.
- SHEIFER, V.J. «Employment Cost Index: A Measure of Change in the 'Price of Labor'», *Monthly Labor Review*, vol. 98, n° 7, Washington, D.C., juillet 1975, pp. 3-12.
- SMITH, P. «Un nouvel indicateur des tendances de l'inflation par les salaires», *L'observateur économique canadien*, mensuel, catalogue 11-010, septembre 1989, Ottawa, Statistique Canada, pp. 5.1-5.20.
- SOLOMON, H. «High Labor Costs Cutting Ability to Compete», *The Financial Post*, édition quotidienne [Toronto], 4 juin 1990, p. 9.
- STATISTIQUE CANADA. *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, trimestriel, catalogue 13-001, Ottawa.
- ---. *L'indice des prix à la consommation*, mensuel, catalogue 62-001, Ottawa.
- ---. *Emploi, gains et durée du travail*, mensuel, catalogue 72-002, Ottawa.
- ---. *Estimations du revenu du travail*, trimestriel, catalogue 72-005, Ottawa.
- TRAVAIL CANADA. *Grands règlements salariaux*, trimestriel, Ottawa, Bureau de renseignements sur le travail, 1989.
- VARDY, J. «Wage Restraints Could Be Potent Weapon», *The Financial Post*, édition quotidienne [Toronto], 22 mai 1990, p. 6.

---

## Auteur

Philp Smith est au service de la Division des comptes des revenus et des dépenses de Statistique Canada.

## Source

*L'emploi et le revenu en perspective*, Hiver 1990, Vol. 2, n° 4 (n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada).





Tableau 1

**Variation annuelle en pourcentage selon plusieurs indicateurs des taux de salaire**

1985 1986 1987 1988 1989 1990\*

**Indicateurs de Travail Canada**

Taux de salaire de base dans les contrats de travail

Secteur commercial	3.6	3.1	3.9	4.6	5.1	5.7
Secteur non commercial	3.7	3.6	4.2	4.1	5.4	5.5
Ensemble des branches d'activité	3.7	3.4	4.1	4.4	5.3	5.6

**Indicateurs des comptes nationaux**

Revenu du travail par travailleur

Traitements et salaires	4.9	3.9	5.6	6.2	6.9	6.6
Revenu supplémentaire du travail	6.3	3.5	7.6	5.6	4.9	14.1
Revenu du travail total	5.0	3.8	5.8	6.1	6.6	7.4

**Indicateurs fondés sur l'EERH**

Rémunération horaire moyenne

Salariés rémunérés à l'heure	2.8	2.4	2.3	4.5	5.4	5.3
Employés	4.6	4.4	3.4	4.7	5.4	6.1
Ensemble des salariés	3.6	3.3	2.6	4.5	5.4	6.0
Rémunération horaire moyenne à pondération fixe						
Salariés rémunérés à l'heure	2.9	3.0	3.4	4.2	5.2	5.3
Employés	4.8	4.2	3.9	4.7	5.1	6.2
Ensemble des salariés	3.9	3.7	3.7	4.5	5.2	5.8

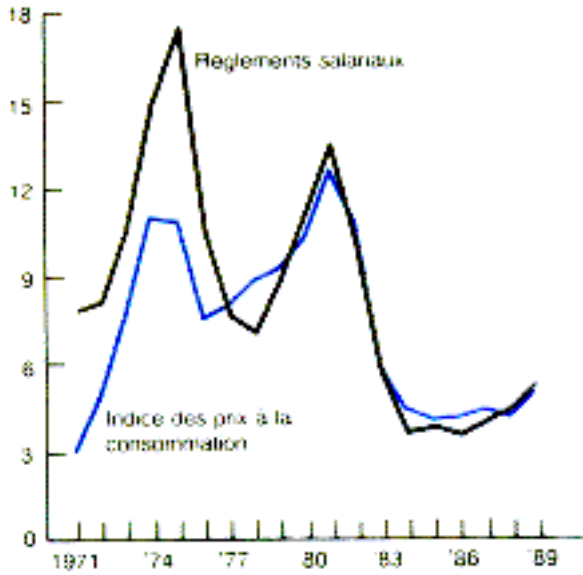
*Sources: Données de Travail Canada et données de Statistique Canada provenant des comptes nationaux et des revenus et des dépenses et de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail.*

*\* Les données pour 1990 se rapportent aux sept premiers mois de l'année et sont comparées aux données pour la même période en 1989.*

## Variation dans la rémunération et les prix

Durant les années 1980, la rémunération et les prix ont généralement évolué en tandem.

Variation annuelle en %

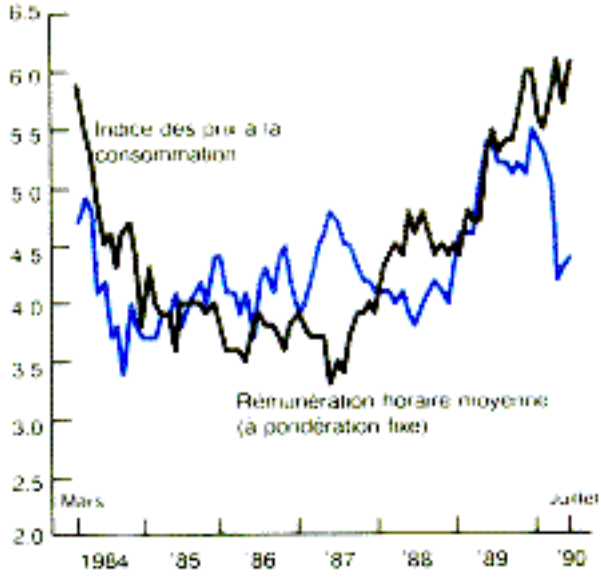


Sources: *Indice des prix à la consommation et Travail Canada*

## Variation dans la rémunération et les prix

La rémunération horaire a grimpé plus rapidement que les prix à la consommation en 1988 et en 1989, après plusieurs années de décalage.

Variation d'une année à l'autre en %



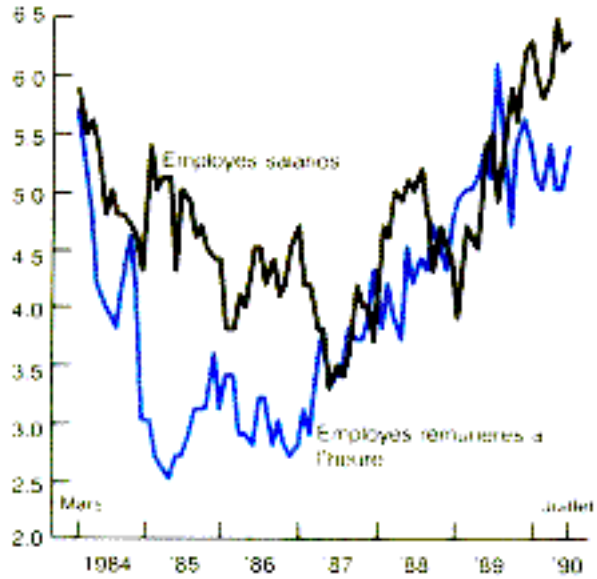
Sources: L'observateur économique canadien et  
Indice des prix à la consommation



## Variation dans la rémunération selon le genre d'employé

Au cours des cinq dernières années, les hausses de rémunération des employés salariés ont généralement été plus élevées que celles du personnel rémunéré à l'heure.

Variation d'une année à l'autre en %

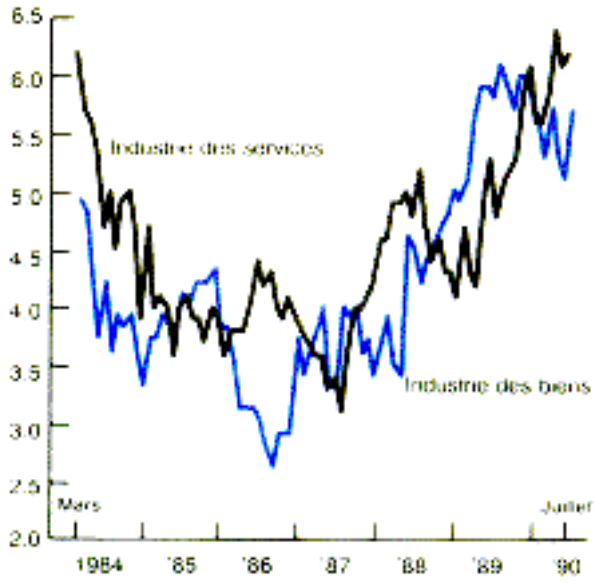


Source : Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail

## Variation dans la rémunération par industrie

Avant 1989, les hausses de rémunération dans l'industrie des biens ont généralement été plus faibles que celles enregistrées dans l'industrie des services.

Variation d'une année à l'autre en %



Source: Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail

Tableau 2

**Variation annuelle en pourcentage des salaires, par branche d'activité et par province**

	1985	1986	1987	1988	1989	1990*
<b>Par industrie</b>						
Branches productrices de biens	3.9	3.1	3.7	4.1	5.8	5.5
Industries primaires	4.7	2.0	2.3	4.5	6.2	5.5
Forêts	0.8	2.2	3.5	2.4	4.6	3.9
Mines, carrières et puits de pétrole	5.7	1.9	2.0	5.0	6.7	5.9
Industries manufacturières	4.4	3.7	3.7	4.1	5.4	5.7
Biens durables	4.0	3.8	3.6	4.0	5.5	6.2
Bien non-durables	4.8	3.7	3.9	4.2	5.3	5.1
Construction	1.9	1.3	4.4	4.0	6.8	5.0
Branches productrices de services	4.0	4.0	3.7	4.7	4.9	6.0
Transports et branches connexes	3.6	3.3	2.4	3.3	3.7	4.6
Commerce	3.1	5.1	3.7	4.2	4.9	5.7
Commerce de détail	2.8	4.9	3.1	4.4	4.4	4.7
Commerce de gros	3.6	5.3	4.5	3.7	5.7	7.2
Finances, assurances et affaires immobilières	7.0	4.1	5.1	6.0	5.1	6.5
Services socio-culturels, commerciaux et personnels	4.3	3.7	3.8	5.0	5.0	6.0
Administration publique	2.7	4.2	3.8	4.9	5.3	7.5
Ensemble des branches d'activité	3.9	3.7	3.7	4.5	5.2	5.8
<b>Par province</b>						
Provinces de l'Atlantique	4.4	3.6	4.1	4.0	5.0	6.0
Terre-Neuve	2.6	3.9	5.2	4.4	5.7	4.8
Île du Prince-Édouard	4.1	3.4	6.3	5.9	5.6	6.4
Nouvelle-Écosse	5.3	3.9	4.1	3.7	4.7	7.5
Nouveau-Brunswick	4.6	3.2	2.9	3.8	5.0	4.9
Québec	4.1	3.2	3.7	4.9	3.9	5.4
Ontario	4.7	5.1	4.6	5.1	5.9	6.4
Provinces des prairies	2.5	2.4	2.0	3.0	4.8	5.0
Manitoba	3.3	3.3	2.7	4.0	4.2	4.1
Saskatchewan	2.9	2.0	2.9	1.3	4.5	4.3
Alberta	2.1	2.2	1.5	3.0	5.1	5.5
Colombie-Britannique	2.6	1.5	2.2	3.6	5.4	5.8
Territoires du Nord-Ouest	4.1	3.4	5.7	3.3	4.3	5.5

Yukon	5.4	2.4	2.2	5.3	7.1	2.2
Canada	3.9	3.7	3.7	4.5	5.2	5.8

*Source: Indices à la pondération fixe de rémunération horaire moyenne calculés à partir des résultats de l'EERH.*

*\* Les données pour 1990 se rapportent aux sept premiers mois de l'année et sont comparées aux données pour la même période en 1989.*